



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

**N° DREAL - UID11- 2017-27 EXTRAIT D'ARRETE PREFECTORAL
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté préfectoral modifiant les prescriptions techniques des articles 1.2.1 et 1.2.4
de l'arrêté préfectoral n° 2011112-0005 du 12 mai 2011 autorisant la société Coopérative
Agricole de distillation à exploiter une unité de distillation
et de traitement d'effluents sur la commune d'ARGELIERS**

L'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11- 2017-27 du 20 juillet 2017 modifie l'article 1.2.1 et l'article 1.2.4 de l'arrêté préfectoral n° 2011112-0005 du 12 mai 2011 autorisant la société Coopérative Agricole de distillation d'Argeliers à exploiter une unité de distillation et de traitement d'effluents.

Le projet de modification porte sur des évolutions réglementaires et des modifications ayant pour conséquence d'augmenter les stockages de piquettes et la couverture du stockage de marcs frais.

Une copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans la mairie d'ARGELIERS et à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale.

Carcassonne, le 20 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale de la Préfecture

signé

Marie-Blanche BERNARD